

DEC173011INSU

Décision portant nomination de M. Jérôme GAILLARDET aux fonctions de chargé de mission**LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

M. Jérôme GAILLARDET, Professeur des Universités est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018. Il a pour mission la charge de l'organisation des Services d'Observation du domaine SIC et de leur extension dans le cadre des feuilles de route nationale et européennes des infrastructures de recherche. Il assure les missions suivantes :

- pour le compte du DAS SIC le suivi et le lien avec la commission Services d'Observation du Comité Scientifique du domaine SIC et avec la section CNAP SCOA ;
- le lien avec les partenaires du CNRS-INSU sur les principaux SNO du domaine notamment avec l'IRD, l'INRA et le CIRAD ;
- le relai avec les grands programmes d'infrastructure nationaux et internationaux, notamment dans le cadre de l'animation du projet européen I3/ESFRI LTER.
- Le copilotage avec son homologue de l'IRSTEA de l'infrastructure de recherche OZCAR

Pour l'exercice de cette mission, M. Jérôme GAILLARDET demeure affecté à l'unité mixte de recherche de l'Institut de Physique du Globe de Paris (UMR7154), 1 rue Jussieu, 75005 PARIS.

Article 2

Du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 M. Jérôme GAILLARDET, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif (DR01).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 DEC. 2017


Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90